

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

Délibération N° 15-2025

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 0
- absents : 0

Date de convocation :

27 mars 2025

Date d'affichage :

27 mars 2025

Objet de la délibération

Tableau des emplois

Résultat du vote

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 18 heures 15,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Gilles VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'adopter le tableau des emplois suivant ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Villards-d'Héria, chapitre 12.

CADRES EMPLOIS	OU	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur		B	1	24h
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe		C	1	1 poste Vacataire (Délibération 044-2018)
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe		C	1	1 poste à 35h
Adjoint Technique		C	1	8h
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation		C	1	2,55h annualisé
Adjoint d'Animation		C	1	16,14h annualisé
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		C	1	1 poste 18h
TOTAL			7	

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 03/04/2025

Le secrétaire de séance
Gilles VINCENT



Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER


